

<http://ctrc-paca.org/spip.php?article2493>



# Faut-il équiper son véhicule de pneus neige pour circuler en Europe ?

- ACTUALITES -



Date de mise en ligne : mardi 27 novembre 2018

---

Copyright © Centre Technique Régional de la Consommation PACA - Tous

droits réservés

---

## Faut-il équiper son véhicule de pneus neige pour circuler en Europe ?

---

L'hiver approche et chaque année la même question : dans quels pays de l'UE les pneus neige sont-ils obligatoires ? Le Centre Européen des Consommateurs France vous emmène sur les routes d'Europe avec la publication sur son site d'une [carte interactive](#) qui recense les règles applicables en matière de pneus neige dans les 28 pays de l'UE, ainsi qu'en Norvège et Islande.

### En Allemagne : des pneus neige si les conditions climatiques l'exigent !

En Allemagne c'est au conducteur d'adapter les pneus de son véhicule aux conditions météorologiques. En cas de neige, verglas, pluie verglaçante, boue/neige fondante, givre, **les 4 roues du véhicule** doivent obligatoirement être équipées de **pneus hiver**. A défaut, le **conducteur** comme le **propriétaire du véhicule** qui prête sa voiture avec des pneus non adaptés aux conditions climatiques, **risquent une amende** (entre 60 Euros et 120 Euros pour le conducteur, 75 Euros pour le propriétaire).

**Depuis le 1er janvier 2018**, les pneus hiver doivent porter **un pictogramme représentant un flocon et une montagne**. Mais les pneus avec la mention « **M+S** » (profondeur de profil minimum de 1,6 mm) peuvent être utilisés **jusqu'au 30.09.2024**, même en cas de conditions hivernales.

### Au Luxembourg : en cas de neige, glace, verglas

Sur les routes du Luxembourg, vous devrez être équipés de pneus hiver en cas de verglas, neige tassée, neige fondante, plaques de glace ou de givre.

### En Belgique : pas obligatoires mais recommandés

Il n'y a pas d'obligation d'équiper son véhicule de pneus hiver pour circuler en Belgique. Cependant, si les conditions climatiques sont hivernales, les pneus hiver d'une profondeur de 4 mm sont recommandés. L'utilisation de chaînes à neige n'est autorisée que si la surface de la route n'est pas endommagée et qu'elle est recouverte de neige ou de glace.

### En Italie et Espagne : seulement en cas de panneau de signalisation

Les pneus hiver ne sont en principe pas obligatoires sauf si des panneaux de signalisation les imposent comme dans les zones montagneuses. Dans ce cas, les véhicules doivent être équipés de pneus hiver ou de chaînes pendant la période mentionnée sur les panneaux.

### Et en France ?

Les pneus hiver ne sont à ce jour pas **obligatoires sauf sur certaines routes à risques** où un **panneau de signalisation** les impose à partir de son franchissement. Mais **dès l'hiver 2019/2020, les pneus neige ou les chaînes pourraient devenir obligatoires, du 1er novembre au 31 mars, dans un certain nombre de communes de France situées en région montagneuse**. La liste de ces communes sera établie par les préfetures à la suite de tests réalisés cet hiver pour évaluer les différents équipements selon les véhicules et les routes. Concernant les équipements obligatoires, dans [une question d'un député au Ministère des transports](#), il a été répondu que "**les pneumatiques hiver « M+S » portant le label « 3PMSF » " (pictogramme flocon et montagne) deviendront à l'issue d'une période transitoire "les seuls équipements inamovibles requis" en France.**

## **Faut-il équiper son véhicule de pneus neige pour circuler en Europe ?**

---

**Les véhicules des pays frontaliers équipés de pneus "M+S" sans le pictogramme flocon et montagne seront-ils alors "dans les clous" ?**